



L'étude sur les missions des C et B administratifs, lancée il y a maintenant deux ans n'est toujours pas aboutie ; le SNPA le déplore vivement.

Lors de la réunion du 17 novembre 2015, le SNPA s'est étonné du classement affiché pour de nombreux postes, en soulignant des incohérences et des erreurs.

L'administration a répondu que les éléments fournis ne sont pas finalisés car il s'agit d'une réunion de travail et qu'il convient « de revisiter » avec les DT et DR et le Siège, l'ensemble du classement pour corriger les anomalies qui apparaissent.

Cette réunion au niveau national n'avait pas pour but de discuter des situations individuelles, mais de l'analyse globale et de son lien avec le nouveau régime indemnitaire.

Le travail sur le classement des postes n'étant pas finalisé aux dires de la DRH, le SNPA vous invite à signaler dès maintenant à l'administration, toutes les anomalies afin qu'elles puissent être étudiées et espérons-le, prises en compte.

Vous devez dès maintenant :

- Demander communication de votre fiche de poste à votre N+1 et la mettre à jour avec lui
- Analyser la cohérence avec le classement des métiers, sachant qu'il peut y avoir une différence de classement entre deux personnes exerçant le même métier, si l'une embarque des activités supplémentaires.
- Demander, lorsque cela est nécessaire, à votre N+1 d'intervenir auprès du chef de service RH de votre territoire pour que votre classement soit en cohérence avec votre fiche de poste, donc avec les missions et responsabilités que vous exercez.

C'est sans plus attendre que vous devez engager ces démarches au niveau territorial, car c'est à ce niveau que la décision est prise avant une harmonisation au niveau des services RH de la Direction Générale.

En matière d'ouverture des **postes classés A1** ce sont **tous les SACE** qui pourront candidater et ceci quel que soit le classement actuel et futur de leur poste. (Il semble qu'une désinformation circule sur ce sujet en ce moment)

La DRH s'est engagée à revoir sa copie, souhaitons que cela soit fait et reflète la situation de chacune et chacun.

Le SNPA se bat pour que les gestionnaires administratifs bénéficient d'un classement juste et équitable !